

Première introduction de vaches laitières de Métropole à La Réunion depuis 2008

Plaine des Cafres – Le 9 juin 2022 – 19 :30

Pour la première fois depuis 2008, les 8 premières génisses gestantes de 6 mois sur les 72 achetées de race Prim'Holstein (les noires et blanches), en provenance de Métropole, atterrissent dans notre île, le vendredi 10 juin 2022.

La totalité des 72 génisses arriveront sur une période de 1 mois, par lot de 8 dans 9 avions de ligne. « La SICALAIT a pris le parti de ne pas introduire un grand nombre d'animaux, soit 160 au maximum dans un avion-cargo, afin de gérer cette première introduction de façon sereine » commente Charles ADRIAN, Directeur Général de la SICALAIT. A terme, sur une période de 3 ans, ce sont presque 1 000 vaches laitières qui devraient être introduites dans notre île afin de pérenniser la filière lait réunionnaise et le revenu des éleveurs. Mais aussi augmenter la production de lait péi. Actuellement, les éleveurs réunionnais produisent 18 millions de litres de lait sur les plus de 100 millions de litres consommés.

Suspendue depuis 2008 par un arrêté préfectoral demandé à l'époque par les professionnels, l'introduction de ruminants à La Réunion est de nouveau possible depuis le 20 janvier 2022, encadrée par un cahier des charges sanitaire très strict et un nouvel arrêté préfectoral. Le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) a accepté, en juin 2021 et à la suite de la demande d'introduction de vaches laitières de SICALAIT, qu'une commission indépendante et scientifique conduise une analyse de cette demande, qu'elle établisse son bien fondé et les risques et aussi qu'elle inventorie les potentielles maladies bovines.

Depuis août 2021, cette commission indépendante - composée de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), de la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles (FRCA), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de spécialistes de l'école vétérinaire de Maison Alfort et des services vétérinaires de la DAAF Réunion - a réétudié la question de l'introduction d'animaux sur le territoire. Avec cette introduction, les enjeux sont doubles : 1/ satisfaire les besoins en animaux d'éleveurs réunionnais pour consolider leurs revenus ; 2/ accélérer dans l'assainissement des élevages bovins - conformément à la demande du président de la République lors de sa visite officielle d'octobre 2019, dans son discours de Grande Anse.

En décembre 2021, le CROPSAV a pris connaissance et validé la demande de levée d'interdiction d'introduction d'animaux. Un nouveau cadre sanitaire strict s'applique à toute introduction de ruminants à La Réunion, avec deux étapes préliminaires :

1. Déposer une demande d'introduction auprès de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Pour l'Introduction des Ruminants (ARIPIR), l'association qui porte un accord interprofessionnel sur le cadre sanitaire à respecter pour introduire des ruminants à La Réunion.
2. Obtenir un avis sanitaire d'une sous-commission du CROPSAV regroupant des vétérinaires libéraux et des services vétérinaires de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion (DAAF)

Afin d'éviter l'apparition de nouvelles maladies dans les élevages réunionnais, outre ces deux étapes préliminaires, chaque demandeur doit aussi respecter le cahier des charges et les protocoles sanitaires décidés par la profession et validés par les services sanitaires. Le contenu de ce cahier des charges, et l'objectif de ces protocoles sanitaires est le suivant : garantir l'absence de maladies des animaux au départ de la Métropole; s'assurer de bonnes conditions de transport des animaux par avion ; garantir la mise en

œuvre d'une quarantaine surveillée (avant le départ et à l'arrivée à La Réunion). Mais aussi, de définir par avance les actions à lancer en cas de d'apparition de symptômes d'une maladie chez un nouvel animal introduit dans l'île. Le groupement de défense sanitaire de la Réunion (GDS) et les vétérinaires sont chargés de la bonne mise en pratique de ce cadre sanitaire, à la demande de l'ARIPR.

C'est dans le total respect de ce cahier des charges et des protocoles sanitaires, que 8 premières vaches sont introduites sur le territoire réunionnais le vendredi 10 juin.

1. Ces vaches ont été transportées de leur centre de quarantaine de Métropole vers Roissy en camions climatisés, avec de l'eau et du foin à disposition. Elles ont bénéficié d'un suivi vétérinaire de plus de 2 mois, lors de leur quarantaine, incluant des dépistages et une batterie d'analyses sanguines pour rechercher les maladies, et assurant leur déparasitage ainsi que leur démoustiquage
2. Ces vaches ont été abreuvées jusqu'au dernier moment, avant d'être logées dans les deux boxes en bois qui permettent leur voyage. Ces boxes, dont le sol est recouvert d'un épais tapis de copeaux de bois pour leur confort, garantissent leur stabilité et l'absence de toute blessure pendant leur voyage.
3. Le transport aérien est le mode de voyage le moins stressant pour les animaux (12 heures en avion contre 3 semaines en bateau)

Pour cette première introduction, la SICALAIT s'est appuyée sur l'expérience d'un partenaire de Métropole qui depuis plus de 40 ans transporte des animaux dans le monde entier, à l'exemple des 1200 animaux qu'il a amenés au Koweït après l'invasion de 1990. « En quarante de métier, je n'ai jamais eu un tel cahier des charges d'imposé, et pourtant dieu sait que nous exportons avec des pays ou sociétés avec de très hautes exigences » confie le Directeur Général de la coopérative agricole suit l'introduction de près.

Suivies quotidiennement par des vétérinaires réunionnais pendant leur quarantaine, toutes les génisses seront soumises à toute une série de tests. Après la quarantaine, et après avoir reçu les agréments et autorisations nécessaires des autorités, les animaux seront accueillis dans un nouvel élevage laitier de la Réunion. Aucun autre bovin de la Réunion ne sera présent sur cette exploitation. Chez cet éleveur, elles feront l'objet d'une attention particulière avec un suivi sanitaire exigeant d'une année sans que des animaux ne puissent ni rentrer ni sortir.

Sur le plan financier, chaque vache introduite à La Réunion par avion coûte l'équivalent de 7 000 euros. « A La Réunion, une vache laitière pleine est vendue 2 800 euros aux éleveurs laitiers. Grâce aux soutiens financiers de nos partenaires de la filière lait réunionnaise, une génisse introduite coûte pour l'éleveur le même prix qu'une vache qui a été élevée sur notre île. Il n'y a donc aucun surcoût et aucune dépense supplémentaire pour l'ensemble des éleveurs laitiers réunionnais. C'est aussi le prix du respect pour les autres filières qui ont des craintes et des doutes ! le prix de l'apprentissage ! le prix du courage d'être les premiers à faire ! le prix du respect d'un cahier des charges très strictes ! le prix pour pérenniser une filière et le revenu des éleveurs laitiers » conclut Martha MUSSARD, Présidente de La SICALAIT.

Contact presse : 06 92 76 16 56 – communication.sicalait@gmail.com